



Commission Départementale des Terrains & Installations Sportives

PROCES-VERBAL du mercredi 10 janvier 2023

Commission restreinte

FONTAINEBLEAU -STADE PHILIPPE MAHUT 3 – NNI 771860103

Réception du rapport et des photos de M. SAF, Délégué officiel, en date du 07/01/2024 qui a constaté que les bancs de touche pouvaient présenter un certain danger pour les joueurs en cas d'impact.

Au regard des éléments transmis, la C.D.T.I.S. décide d'envoyer un courriel d'information et les photos des bancs de touche à M. PETIT, Responsable des équipements sportifs de la Communauté d'Agglomération Pays de Fontainebleau.

La C.D.T.I.S. demande à la Communauté d'Agglomération Pays de Fontainebleau un retour d'information.